

COVID-19 - RECOMMANDATIONS POUR LA VENTILATION ET LA CLIMATISATION EN PÉRIODE PANDÉMIQUE

RECOMMANDATIONS AU 18 MAI 2022

À l'approche des périodes chaudes de l'année en particulier les périodes des canicules, il est important de mettre en place des stratégies pour lutter contre l'hyperthermie en plus de l'hydratation et humidification cutanée.

Certains bâtiments ont des systèmes de climatisation et de ventilation. Les responsables doivent s'assurer de leur bon fonctionnement et maintenance avec le service technique et selon les normes en vigueur.

Pour d'autres bâtiments, ils font recours à des ventilateurs et/ou climatiseurs mobiles. La mise en marche des ventilateurs et climatiseurs mobiles n'est pas sans risque dans la transmission du CoVID-19. La distance de sécurité peut être compromise par la re-suspension des gouttelettes lors de la création des mouvements d'air.

L'utilisation de ces appareils pendant la période pandémique CoVID-19 doit se faire après évaluation de l'évolution de la situation épidémique, de l'état de santé des résidents, des locaux et de la technologie mise en place.

Ce document rappelle les principes de base à condition que les mesures barrières soient respectées :

- Aérer les locaux reste le meilleur moyen, de préférence lorsque la température extérieure est inférieure à la température intérieure
- Vérifier l'état de propreté et de fonctionnement avant la mise en marche des ventilateurs et climatiseurs mobiles.
- Placer la partie soufflante ou rotative du climatiseur en hauteur (~50 cm du sol)
- Proscrire l'utilisation de la position oscillante pour le système de climatisation fixe.
- Assurer la maintenance de ces appareils en conformité avec les instructions du fabricant
- Nettoyer quotidiennement les grilles et supports (dépoussiérage humide)
- Proscrire les ventilateurs et climatiseurs mobiles dans les locaux de soins, chambre des patients/ résidents CoVID-19 positifs ou en MAA (Mesures Additionnelles Aérosol).
- Évaluer l'utilisation des ventilateurs mobiles en chambre. Préférer l'utilisation de ventilateur de petite taille, à disposer sur la table de nuit.
- Privilégier dans les locaux communs, les climatiseurs avec une filtration de l'air recyclé de préférence. Les systèmes de climatisation ont en principe le rôle de refroidir l'air intérieur (confort thermique). La plupart des appareils recyclent l'air intérieur sans apport de grands volumes d'air frais. Il est important de vérifier auprès du service technique, le mode de fonctionnement et de vous assurer de la bonne maintenance de votre système (utilisation de filtres).

Références :

1. <https://www.preventioninfection.fr/document/precautions-dhygiene-lors-de-lutilisation-de-systemes-de-ventilation-ou-climatisation-en-période-de-covid-19>
([https://www.preventioninfection.fr/document/precautions-dhygiene-lors-de-lutilisation-de-systemes-de-](https://www.preventioninfection.fr/document/precautions-dhygiene-lors-de-lutilisation-de-systemes-de-ventilation-ou-climatisation-en-période-de-covid-19)

ventilation-ou-climatisation-en-periode-de-covid-19) Publication du 29 mai 2020

2. INSPQ (2020). COVID-19 : Environnement intérieur. 6 mai 2020

3. Avis du HCSP relatif à la gestion de l'épidémie de Covid-19 en cas d'exposition de la population à des vagues de chaleur. 6 mai 2020

Dernière mise à jour le 18/05/2022